



Ports de Paris Seine Normandie

COMMUNIQUE DE PRESSE
JEUDI 26 SEPTEMBRE 2013

Alain LE VERN, président du Syndicat Mixte du Port de Dieppe, président de la Région Haute-Normandie et Alexis Rouque HAROPA signent une charte de partenariat pour renforcer la coopération entre les ports haut-normands et soutenir le développement commercial et la promotion du port de Dieppe.

HAROPA et le Syndicat Mixte du Port de Dieppe ont décidé de renforcer les liens qui les unissent et de développer en commun toutes les activités maritimes en signant une charte de partenariat. HAROPA et le Syndicat Mixte du Port de Dieppe s'engagent ainsi à promouvoir ensemble les trafics commerciaux, le Transmanche, la filière navale, les services liés aux projets éoliens, l'offre touristique nautique.

HAROPA réunit les ports du Havre, de Rouen et de Paris au sein du 5ème ensemble portuaire nord-européen. Projet moteur pour l'économie de l'Axe Seine, HAROPA a l'ambition d'en faire un système logistique performant et mène donc une politique active de développement de partenariats avec les acteurs portuaires et logistiques de cet axe. Cette année 2013 HAROPA a ainsi mis en place des conventions de partenariat avec le port de Nogent-sur-Seine en Champagne, la SHEMA (développement logistique à Honfleur), le port de Gron en Bourgogne et, le 12 septembre dernier, la CCI d'Elbeuf gestionnaire du Port fluvial Angot à Saint-Aubin-lès-Elbeuf.

Le port de Dieppe développe quatre activités portuaires (Transmanche, commerce maritime, pêche et plaisance) pour répondre aux besoins des entreprises régionales.

HAROPA et le Syndicat Mixte du Port de Dieppe s'engagent à mettre en œuvre des stratégies communes pour développer plusieurs activités maritimes les trafics de vrac, colis encombrants et lourds ; la construction et réparation navale ; les services aux industries éoliennes ; le Transmanche ; l'offre touristique nautique.

Pour HAROPA, la charte offre l'opportunité de :

- Consolider l'attractivité de la marque **HAROPA** ;
- Développer la pertinence de son offre logistique ;
- Elargir l'offre haut-normande pour ses clients.

Pour le Syndicat Mixte du port de Dieppe, la charte offre l'opportunité de :

- Bénéficier d'un effet de levier pour soutenir le développement commercial et la promotion du port de Dieppe ;
- Renforcer l'attractivité de son offre logistique en améliorant son interconnexion avec le réseau **HAROPA** ;
- Améliorer la connaissance des filières en développant le partage d'informations avec les responsables de développement de filières **HAROPA**, en renforçant les liens avec les ports du Havre et de Rouen.
- faciliter les démarches douanières, administratives et opérationnelles au départ et à l'arrivée du port de Dieppe en s'appuyant sur la politique de services et les outils développés par ou pour **HAROPA**.

Le Syndicat Mixte du Port de Dieppe et HAROPA procéderont chaque année à un bilan de leur coopération afin de mesurer l'efficacité des actions engagées, identifier et lancer de nouvelles actions en commun.

Syndicat Mixte du Port de Dieppe
24 quai du Carénage
CS 40213
76201 DIEPPE cedex
TEL : 02 35 06 86 56
www.portdedieppe.fr